Alliance internationale pour le suffrage et l'action civique et politique des femmes : convocation au XIIe Congrès : Istamboul, Yildiz Kösk, 18-25 avril 1935

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **22 (1934)**

Heft 439

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-261703

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

...que Publi...
...ersitaire

J. A.

17 NOVEMBRE 1934 — GENEVE

VINGT-DEUXIÈME ANNÉE. — No 439.

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

DIRECTION ET RÉDACTION
Mlle Emilie GOURD, 17, rue Töpffer
ADMINISTRATION
Mlle Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest
Compte de Chèques postaux I. 943
Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel
des publications de l'Alliance nationale
de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS
SUISSE..... Fr. 5.—
ÉTRANGER . » 8.—
Le numéro .. » 0.25
Les abonnements partent du 1er janvier. A partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.

ANNONCES
La ligne ou son espace : 40 centimes
Réductions p. annonces répétées

C'est la foi qui est facile et de ne pas croire qui serait impossible. C'est la charité qui est facile et de ne pas aimer qui serait impossible. Mais c'est d'espérer qui est difficile.

Ch. PEGUY

Contre les délits de mœurs et pour l'admission des femmes dans le jury

L'Assemblée convoquée par l'Association genevoise pour le Suffrage féminin, à la Maison Communale de Plainpalais, le 1er novembre 1934;

Après avoir entendu plusieurs orateurs et oratrices;

Proteste avec indignation contre la condamnation dérisoire avec circonstances atténuantes rendue le 18 octobre 1934 par la Cour correctionnelle siégeant avec jury pour attentat à la pudeur sur une fillette de 7 ans;

Proteste également contre l'incompréhensible indulgence des tribunaux envers des cas analogues, dont le longue liste va en augmentant;

Proteste énergiquement contre l'exclusion des femmes de la salle des débats quand de pareils cas touchant si directement les femmes viennent en jugement, et demande que ne soient pas appliqués, comme latitude en est laissée, l'article 234 du Code d'instruction pénale ou l'article 110 de la Constitution genevoise, qui placent la femme au niveau de l'enfant;

Exprime sa conviction profonde que la présence de femmes dans le jury rendrait impossibles de pareils jugements, et constatant que, pour faire partie du jury, il faut être électeur cantonal;

Voit dans ces faits unes des raisons impérieuses pour lesquelles réclamer l'introduction du suffrage féminin, demandé depuis bientôt 30 ans à Genève.

Cette résolution a été votée d'enthousiasme et à l'unanimité par le public vibrant, où l'élément masculin était en nombre, qui, le soir du meeting de protestation contre le jugement relevé dans notre dernier numéro, emplissait la salle à tel point que plusieurs personnes ont dû partir, faute de place. Les orateurs ont été Mlle Kammacher, avocate, qui a exposé le fonctionnement actuel du système du jury, et a donné lecture d'une impressionnante liste de condamnations dérisoires pour des attentats aux mœurs; M. Ed. Laravoire, directeur de l'Office pédagogique au Département de l'Instruction publique, et vice-président de *Pro Familia*, qui a défendu la cause de la famille; Mme Bondallaz, inspectrice des écoles enfantines et membre de la Commission officielle de protection des mineurs, qui a parlé en mère et en éducatrice; et Mlle Gourd, qui, déduisant les conclusions logiques de ce qui venait d'être dit, a fourni des détails sur l'activité des femmes jurés dans des pays où les femmes votent, et montré comment la présence si nécessaire de femmes dans le jury, où elles rendraient, certes, d'autres jugements, est conditionnée par la reconnaissance du suffrage féminin. Soirée de tenue très digne, en même temps qu'émouvante, et qui a certainement contribué à gagner de nouvelles sympathies à nos idées.

Lire en 2me page:
Convocation du Groupement « La Femme et la Démocratie ».
L.-H. P.: *La Société coopérative de cautionnement « Saffa ».*

En 3me et 4me pages:
V. Delachaux: *La situation de la femme et de l'enfant au Cameroun.*
Em. Droin-de Morsier: *Le Congrès International de Morale sociale de Budapest.*
Pennello et S. B.: *Les Expositions. Nouvelles de diverses Sociétés.*

En feuilleton:
El. B.: *Les femmes et les livres: Marie-Anne Calame.*

Ministères féminins

L'Ecole des ministères auxiliaires féminins, fondée il y a quatre ans par l'Eglise nationale vaudoise, suspendra son activité le 15 juillet prochain en donnant son diplôme à six stagiaires. Ainsi en a décidé le Synode de l'Eglise nationale vaudoise, réuni à Lausanne le 31 octobre.

La cause de cette fermeture d'une école ouverte dans la joie et l'enthousiasme, il y a si peu de temps, dont on suspend l'activité, au moment même où l'on approuve le règlement établissant le statut de ces aides de paroisse? Le manque de travail. Sur onze jeunes filles diplômées, cinq n'ont pas de travail (deux travaillent pour 75 fr. par mois dans la paroisse d'Ouchy); des trois jeunes filles qui viennent de terminer leurs études théoriques, une seule a trouvé un stage dans l'Eglise vaudoise, et pourtant il n'en coûte aux paroisses que l'entretien de la stagiaire.

Les paroisses de Lausanne et de la campagne qui ont eu des stagiaires, qui ont engagé des aides de paroisse, ne peuvent assez se louer de leurs services, des résultats obtenus en peu de temps. Pourquoi donc l'offre de travail est-elle si faible? La question financière d'abord; les paroisses redoutent cette nouvelle charge. Mais remarquons que le règlement voté par le Synode prévoit que la caisse centrale de l'Eglise paiera le tiers du traitement des aides de paroisse (de 2500 fr. à 4000). Il se peut que les paroisses, maintenant fixées sur le subside officiel, se décident à faire appel à ces collaboratrices. Il faut ajouter encore que nombre d'Eglises de la campagne vaudoise sont hostiles à ces ministères auxiliaires féminins. C'est qu'on ne s'est pas donné la peine de les renseigner et d'éclairer leur religion. On leur a envoyé des circulaires pour leur proposer des aides de paroisse. Des membres du Synode ont fait remarquer que c'est un moyen de persuasion bien inefficace; il faut se rendre auprès des paroisses, les convaincre par l'apport de faits, d'expériences, par des conférences dites aussi bien par les conseillers de paroisse convaincus de la nécessité de la collaboration féminine que par les aides de paroisse elles-mêmes.

Nous verrons si, l'an prochain, surgissent des offres de travail de la part de paroisses mieux renseignées et moins timides. Mais l'on ne peut s'empêcher de penser que c'est un peu à l'étourdie qu'a été créée cette école, puisque sa première volée d'élèves formée, il faut en suspendre les cours.

On a pu croire que cette école avait été créée avec l'arrière-pensée de torpiller les études de théologie faites par des femmes, de faire reculer les théologiennes pour laisser aux femmes des places subalternes, pour les faire travailler en sous-ordre. C'est possible. Mais dans notre pays de Vaud où il ne faut rien brusquer, il convient de reconnaître que le ministère auxiliaire féminin est un excellent moyen d'habituer les timorés à la collaboration féminine, à la présence de la femme à côté du pasteur, en attendant qu'elle soit, elle aussi, pasteur. Il convient également de relever avec satisfaction le ton élevé de la discussion au Synode, la conscience avec laquelle la décision a été prise. Nous voilà bien loin du Synode, qui naguère rugissait à la seule pensée d'une collaboration féminine officielle dans l'Eglise!

S. B.

Où l'Etat économise... sur le dos des femmes!

Le projet de budget présenté par le Conseil d'Etat bernois au Grand Conseil contient une série de dépositions de nature à inquiéter sérieusement les institutrices: en effet ce budget prévoit une diminution de traitement de 250 fr. pour les maîtresses d'école primaires et secondaires et de 50 fr. par classe pour les maîtresses d'ouvrages. En moyenne, une réduction de salaires de 7,5 %, qui, s'ajoutant à la réduction de 6,5 % déjà votée l'an dernier, représente, dans le délai d'une année, une diminution de 14 % En outre, toutes les pensions de retraites de toutes les maîtresses d'école mariées, à tous les degrés de l'enseignement, sont impitoyablement biffées de ce nouveau budget!

Il va de soi que l'Association des maîtresses d'écoles bernoises a immédiatement pris position contre cette réduction qui les frappe *seules*, et demandé l'appui de l'Association des instituteurs. Cette mesure projetée est d'autant plus injuste qu'une enquête, faite il y a quelque temps par cette Association, a prouvé qu'un grand nombre de ces institutrices, mariées ou non, ont à leur charge d'autres membres de leur famille, et qu'il est complètement faux de prétendre comme on le fait qu'elles « gagnent trop pour une femme seule ».

Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action civique et politique des femmes

Convocation au XIIe Congrès Istamboul, Yildiz Kösk, 18-25 avril 1935

L'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action civique et politique des Femmes convoque à son XIIe Congrès à Istamboul, du 18 au 25 avril 1935, ses Sociétés affiliées dans quarante pays, et celles qui lui demandent leur affiliation, de même que toutes les Associations féminines, nationales et internationales, sympathiques à son programme, et tous ceux, hommes et femmes, qui, à titre individuel, appuient son activité.

Alors que notre dernier Congrès, tenu à Berlin en 1929, célébra l'anniversaire de la fondation de l'Alliance, la crise économique qui éclata peu après nous obligea à renoncer à notre Congrès triennal de 1932. Certes ces mêmes obstacles subsistent encore aujourd'hui, mais nous estimons ne pas pouvoir tarder plus longtemps à réunir les membres de l'Alliance, pour discuter avec eux des aspects de cette crise qui touchent de près à notre cause. En outre, le mandat de trois ans confié aux membre du Comité Exécutif ayant été dépassé depuis longtemps, de nouvelles élections s'imposent.

Grâce à la cordiale invitation des femmes de Turquie, c'est à Istamboul que nous allons nous réunir. Istamboul: un nom qui éveille en chacune de nous dès souvenirs merveilleux de contes et de légendes; Istamboul, le lieu idéal à tous points de vue pour la rencontre de l'Orient et de l'Occident. Dans ce pays, en effet, qui vient de traverser une période de reconstruction complète, une importance capitale a été donnée à la libération des femmes pour en faire des citoyennes collaborant à la vie de la nation. C'est donc dans une atmosphère de sympathie pour nos travaux que se tiendra notre Congrès, et un renouveau d'espérance nous inspirera toutes.

Lorsque notre Alliance fut créée, toutes les nations cherchaient à appliquer le système de la démocratie libre par la représentation directe, au moyen du bulletin de vote, d'un nombre toujours plus étendu de citoyens. Le suffrage universel fonctionnait dans de nombreux pays, si bien que l'idée d'égalité se réalisait tout naturellement par l'extension aux femmes des droits d'électeurs analogues à ceux que possédaient déjà les hommes. Ce fut une période durant laquelle les femmes marchèrent de victoire en victoire: nous assistâmes à des transformations considérables dans la situation des femmes, à une évolution extraordinaire dans leur éducation, dans leur libération économique et politique. Durant ces vingt dernières années, les femmes, dans toutes les parties du monde, ont obtenu des sièges dans les Conseils des communes et dans les Parlements; elles sont entrées dans les ministères, non seulement comme fonctionnaires supérieures, mais comme membres des gouvernements; elles ont été déléguées à la Société des Nations, à la Conférence Economique Internationale, à la Conférence du Désarmement... Certes, l'égalité complète n'a pas encore été réalisée, même dans les pays les plus avancés, mais notre travail a grandement bénéficié de cette influence croissante des femmes, et cela non pas uniquement en matière de suffrage, mais aussi dans le domaine de l'égalité de la morale, de la situation civile des femmes, de la nationalité de la femme mariée, de la situation de la mère non mariée et de son enfant, de l'égalité des conditions du travail, et enfin pour la grande cause de la paix et de la Société des Nations.

Notre bataille semblait presque gagnée, tant

A l'Exposition de Genève de la Société suisse des Femmes peintres, sculpteurs et décorateurs.

Cliché Kundig, Genève

Germaine HAINARD-ROTEN : *Arrière automne*

(voir article plus loin)

était continu ce progrès vers la victoire finale, quand malheureusement la situation s'est profondément modifiée. Maintenant, ce sont leurs droits fondamentaux que, dans le chaos de l'après-guerre, les femmes doivent défendre contre des attaques répétées. De nouvelles expériences de systèmes gouvernementaux sont faites qui touchent directement notre Alliance, parce qu'elles affectent la situation respective des femmes et des hommes; et si quelques-uns de ces changements ont maintenu ou institué une égalité de droits entre les sexes, d'autres ont détruit le résultat d'années de travail, qu'il s'agisse de la situation politique, juridique ou économique des femmes, ou de l'activité sociale éclairée dont elles avaient pris l'initiative et qu'elles ont exercée. Or, nous estimons d'importance vitale de réclamer que, quelles que puissent être les nouvelles expériences faites dans un pays, elles renforcent, et en tout cas ne détruisent pas l'idéal en lequel nous croyons. Cet idéal, loin d'être basé sur une division d'intérêts qui séparerait les sexes est au contraire inspiré par une communauté d'intérêts, encore enrichie par les contributions que chacun, homme et femme, peut y apporter. Les femmes, pas plus que les hommes, n'envisagent toutes de la même façon les problèmes sociaux et politiques; comment donc allons-nous préserver (ne devrions-nous pas même dire plutôt rétablir?) cette solidarité, qui, seule, a donné la victoire à notre mouvement, et sans laquelle nos succès acquis risquent d'être balayés ? Nous en sommes persuadées; les formes extérieures de l'émancipation n'ont de valeur durable que si les femmes elles-mêmes réalisent complètement l'importance de leur *propre dignité, de leur liberté et de leurs responsabilités*.

Tels sont les problèmes que nous discuterons ensemble à Istamboul, en évoquant nos succès ou nos échecs, et surtout en fortifiant en commun notre volonté de continuer la lutte. La mission de notre Alliance est de marquer, dans un monde organisé pour la paix et le bonheur, le chemin de la justice et de l'égalité des devoirs et des droits. Et l'avenir nous appartiendra si, pleinement conscientes de la responsabilité des femmes du monde entier, nous proclamons en commun notre idéal, en prenant l'engagement de le réaliser.

Margery I. Corbett Ashby.
Adele Schreiber.
Rosa Manus.
Germaine Malaterre-Sellier.
Frantiska Plaminkova.
Emilie Gourd.
Milena Atanatskovitch.
Dorothée von Velsen.
Hoda Charaoui.
Marie Ginsberg.
Suzanne Grinberg.
Ingeborg Hansen.
Paulina Luisi.
Alison Neilans.
Dhanvathi Rama Rau.
Bessie Rischbieth.
Joséphine Schain.
Marquesa del Ter.
Avra Theodoropoulos.
Ingeborg Walin.
Carrie Chapman Catt.
Frances M. Sterling.

GROUPEMENT SUISSE « LA FEMME ET LA DÉMOCRATIE »

Convocation à une séance commune

Dimanche 25 Novembre 1934, à Berne

(Petite salle du Casino, entrée par la Herrengasse)

Ordre du jour :

Matin (10 h. 30) :

1. **La raison d'être et le but de notre Groupement :** Mlle G. GERHARD, Bâle (en allemand).
2. **A propos de l'initiative concernant la revision de la Constitution :** Mme A. LEUCH Lausanne (en français).

13 h. : *Interruption pour le dîner.*

Après-midi (14 h. 30) :

3. **Les ouvrières et la démocratie :** Mme KISSEL-BRUTSCHY, Rheinfelden (en allemand).
4. **Quelques suggestions pour le travail des groupements :** Mlle E. GOURD, Genève (en français).
5. **Propositions pratiques pour un plan de travail :** Mlle GRUTTER, Berne (en allemand).

Discussion

Cette séance est ouverte à toutes les personnes qui s'intéressent au mouvement « La Femme et la Démocratie » et auxquelles l'occasion sera ainsi donnée de s'orienter sur ses buts et son programme, en permettant d'autre part à celles qui ont déjà travaillé pour lui de l'envisager à différents points de vue, et d'échanger leurs idées. Les Sociétés affiliées sont priées de se faire représenter en tout cas par une déléguée.

Indications pratiques

1 Il est rappelé aux participantes que les «billets du dimanche» actuellement émis par les C. F. F. sont valables :

du samedi au lundi
du samedi au dimanche
le dimanche à l'aller et au retour

2. *Horaire des principaux trains :*

Genève, dép.	7 h. 10	St-Gall, dép.	5 h. 15	Bâle, dép.	7 h. 23
Lausanne, dép.	8 h. 55	Zurich, dép.	7 h. 41	Berne, arr. 9 h. 27 ou	9 h. 40
Berne, arr.	9 h. 55	Berne, arr.	9 h. 40	Ch. de Fonds, dép.	8 h. 02
Neuchâtel, dép.	8 h. 44	Lucerne, dép.	8 h. 08	Bienne, dép.	9 h. 22
Berne, arr.	9 h. 58	Berne, arr.	9 h. 52	Berne, arr.	9 h. 59
Berne, dép.	18 h. 06	Berne, dép.	17 h. 20	Berne, dép.	17 h. 07
Lausanne, arr.	19 h. 45	Zurich, arr.	19 h. 27	Bâle, arr.	18 h. 55
Genève, arr.	20 h. 42	St-Gall, arr.	21 h. 30	Berne, dép.	17 h. 25
Berne, dép.	17 h. 28	Berne, dép.	17 h. 02	Bienne, arr.	17 h. 58
Neuchâtel, arr.	18 h. 16	Lucerne, arr.	18 h. 53	Ch. de Fonds, arr.	19 h. 12

3. Il n'est pas organisé de repas en commun, mais les restaurants suivants sont recommandés aux participantes : *Daheim*, Zeughausgasse, 31 (sans alcool); *Munz*, Amthausgasse, 1 (sans alcool); *Gfeller-Rindlisbacher*, Bärenplatz ; *Restaurant du Théâtre*, place du Théâtre.

Informations concernant le Congrès

Délégués.

Toute Association nationale affiliée à l'Alliance ou toute Fédération d'Associations nationales affiliées à l'Alliance a le droit de se faire représenter par 12 délégués officiels et 12 délégués suppléants.

Les délégués ont le droit de parole et de vote. Les délégués suppléants remplacent les délégués absents et ont alors seulement droit de parole et de vote.

Suivant les statuts de l'Alliance (art. XI adopté à Rome), le Conseil International des Femmes a droit de se faire représenter par 3 déléguées officielles ayant droit de parole et de vote.

Délégués fraternels.

Les Associations féminines internationales ou nationales qui approuvent le but de l'Alliance et sont recommandées, dans leurs pays respectifs, par les Associations nationales affiliées à l'Alliance, ont droit à 2 délégués dits « fraternels ». Le Comité Exécutif peut admettre des Sociétés qui se présentent sans cette recommandation.

Membres de l'Alliance et congressistes.

Les membres individuels et les congressistes peuvent assister aux séances du Congrès.

Cotisations.

Tout délégué, membre ou congressiste (sauf les membres à vie et les délégués de gouvernements) doit acquitter une cotisation dont le montant et le mode de paiement seront annoncés plus tard.

Pouvoirs.

Les délégués représentant les Associations devront se présenter munis de la carte officielle qui leur aura été remise par la présidente ou la secrétaire de leur Association.

Correspondance.

Toutes les lettres devront, jusqu'à avis contraire, être adressées au siège de l'Alliance, 190, Vauxhall Bridge Road, Londres, S. W. 1.

N. D. L. R. — *Nous tiendrons nos lectrices au courant, au fur et à mesure que les renseignements nous parviendront, des préparatifs de ce Congrès, et nous donnerons notamment dans notre prochain numéro quelques détails pratiques sur l'organisation de ce voyage à Istamboul, auquel toutes les suffragistes de Suisse vont rêver pour leurs vacances de Pâques de l'an prochain.*

Société Coopérative de cautionnement

Cette société, qui a tenu son Assemblée générale à Genève le mois dernier à l'occasion des réunions de l'Alliance, est en bonne voie: elle compte actuellement 61 personnes juridiques, 265 personnes physiques; 51 membres individuels ont été reçus au cours du dernier exercice, tandis que 2 seulement nous ont quittés, l'un par suite de décès, l'autre a été exclu.

La tâche des membres du comité a été, cette année, assez lourde du fait que, outre l'examen des dossiers, il a dû s'occuper de beaucoup de cas particuliers, de renseignements divers, et qu'il a dû surveiller certaines entreprises d'une manière plus suivie. La demande d'exonération d'impôt qui avait été adressée au gouvernement du canton de Berne, n'a pas abouti, pas plus que les demandes de subvention présentées aux cantons de Berne, Bâle-Ville, Zurich et Vaud. La Confédération, par contre, a accordé une subvention.

La Coopérative a reçu, durant l'exercice 1933-1934, 171 demandes de cautionnement, pour une somme totale de 518.680 fr. Il en a été accordé pour un montant de 92,200 fr. (Depuis le début de l'activité de la société, il a été accordé un total de 121 cautionnements pour une somme de 374.000 fr.).

La très grosse différence existant entre le nombre des demandes de cautionnement et celui des cautionnements accordés prouve avec quel soin et quelles précautions est gérée cette affaire, dont les directrices, avant de s'engager, s'entourent des renseignements les plus précis et des meilleures garanties. Lorsqu'une affaire n'offre pas de possibilité de développement ou ne paraît pas viable, le cautionnement est toujours refusé, ce qui ne veut pas dire que les personnes ayant formulé ces demandes soient abandonnées à leur sort: au contraire, on leur donne des conseils, on les adresse aux institutrices compétentes, etc.

Un délai de six à huit semaines est requis entre le dépôt d'une demande et la réponse qui y est faite. Ce délai, qui paraît long à certaines clientes, l'est parfois à peine assez pour s'entourer de tous les renseignements nécessaires; les requérantes ne les fournissant pas toujours aussi exactement et aussi complètement qu'il le faudrait.

Les crédits accordés se répartissent entre les affaires commerciales ou industrielles les plus diverses. C'est à la branche hôtellerie que les crédits les plus élevés ont été accordés: 91.800 fr. viennent ensuite le commerce avec 74.000 fr. ; les professions libérales n'émargent que pour 28.300 fr.; l'agriculture pour 10.700 fr.; l'industrie pour 5000 fr., et les professions diverses pour un total de 22.000 francs.

Sur 102 cautionnements, 12 seulement sont destinés au perfectionnement professionnel des requérantes (maîtresses ménagères, étudiantes, assistante de paroisse, infirmière, pédicure-manucure, professeur de gymnastique et de danse). La So-

Les femmes et les livres

Marie-Anne Calame

(1775-1834)

Il est des choses que l'on fait avec un plaisir tout particulier, tel celui qui m'échoit aujourd'hui de vous parler d'un livre écrit par une femme sur une femme, et édité par une femme.

Le grand nom de Marie-Anne Calame, qui mérite d'être connu bien au delà de nos frontières, a le don de susciter toujours nouvel intérêt et nouvelles générosités. L'auteur du livre que je vous présente, Mlle Marguerite Evard, docteur ès lettres et professeur au Locle, nous dit s'être sentie de tout temps attirée par cette grande âme généreuse; si bien que, étant comme tourmentée du désir de révéler au monde une personnalité qui pouvait l'enrichir, elle a travaillé inlassablement, tout d'abord à préparer avec un soin minutieux une splendide exposition rétrospective de dessins et de tableaux de M.-A. Calame et de ses contemporains pour souligner le centenaire de la mort de l'artiste; puis elle lui a consacré un fort bel ouvrage qu'on lit d'un trait. Ajoutons — ce qu'il est nécessaire de dire — que la maison Atar, de Genève, a consenti des prix d'extrême faveur pour ses beaux clichés; que la maison d'édition Oderbolz, du Locle, vend l'ouvrage au seul profit des Billodes [1], et l'on en conclura tout naturellement que l'œuvre d'amour suscitée par M.-A. Calame est un miracle qui se renouvelle toujours.

L'ouvrage est préfacé par M. Arthur Piaget, l'éminent archiviste d'Etat neuchâtelois, qui reconnaît que « M.-A. Calame, avec son grand cœur, sauve la face des Neuchâtelois, dont l'histoire n'est pas riche en actes désintéressés et héroïques ». En effet, les âmes neuchâteloises sont généralement des âmes de notaires et d'horlogers, précises et ponctuelles. Les « enivrements mystiques » sont rares chez nous, et les « vies merveilleuses » tout autant. Aussi M.-A. Calame se détache-t-elle sur le fond honnête aux couleurs un peu ternes et bon teint de notre vitrail cantonal, comme une belle sainte aux couleurs de feu. Un de ses biographes, l'abbé Jeanneret, ne l'appelait-il pas « la bienheureuse » ? et M. Louis Thévenaz, président de la Société d'histoire neuchâteloise, ne disait-il pas, dans son discours à la toute récente exposition des œuvres de M.-A. Calame, qu'il était une sorte d'évêque venant canoniser « une sainte laïque » ?

La femme charitable dont nous nous occupons était plus ou moins connue jusqu'à présent par les biographies que lui ont consacrées Louise Lorémier, sa nièce chérie et fille d'adoption, puis T. Combe dans *la Femme suisse*, enfin l'abbé Jeanneret, cité plus haut. Mais il restait à révéler au public l'artiste, la grande artiste dans l'art mineur qu'est la peinture sur émail. C'est ce qu'a fait Mlle Evard, dont l'ouvrage est délicieusement illustré. Il fallait aussi reconstituer « le milieu », créer l'atmosphère: ce fut là également le travail de notre auteur, qui sut démêler laborieusement les fils de l'écheveau et nous donner un arbre généalogique de dix générations de Calame loclois, où l'on ne rencontre qu'hommes utiles, magistrats intègres, femmes actives et généreuses s'occupant des pauvres, des écoles, et des tâches civiques.

Cliché de la „ Feuille d'avis des Montagnes "

Marie-Anne CALAME

âgée de 55 ans (vers 1830)

C'est en 1775 que naquit au Locle M.-A. Calame, la sixième des huit enfants de J.-Jacques-Henri Calame. Jusqu'à l'âge de 11 ans, nous dit sa biographe, elle inquiéta ses parents par son esprit endormi et son impossibilité d'apprendre le catéchisme. On se décida à la mener à Genève, chez un médecin renommé. Mais, en cours de route, le carrosse versa, et la secousse de l'émotion provoqua chez l'enfant un brusque éveil des facultés latentes. On rentra au Locle, où la fillette prit sa place dans le petit atelier de peinture sur émail que dirigeait son père. Elle s'y distingua, au milieu de ses frères et sœurs, décorant des boîtes de montres de dessins exquis, travaillés au microscope, chefs-d'œuvre de patience et d'ingéniosité. Malheureusement, les plus belles pièces ont quitté le pays, et les miniatures figurant à l'Exposition du Locle ne sont, nous dit-on, que des pièces de rebut, non signée. Pendant le travail, quelqu'un faisait la lecture à haute voix, suivant l'habitude du temps.

Devenue adulte, M.-A. Calame ouvre courageusement une petite école d'art au Crêt Vaillant. Elle y forme d'illustres élèves, ainsi Louis-Aimé Grosclaude, le fameux peintre de genre. On peut se demander si Léopold Robert ne fut pas son élève; en tout cas, il prisait fort sa peinture délicate et lui écrivait: « Montrez-

[1] Prix de vente: 5 fr. dans toutes les librairies. 16 pl. hors texte.